



ROBIN VEILLEUX
ASSURANCES & RENTES COLLECTIVES INC.
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Pour les médicaments d'ordonnance, la RAMQ rembourse désormais les participants **selon le prix du médicament générique le moins cher disponible sur le marché** et ce, même si le participant à la RAMQ consomme la version originale du médicament.

En effet, les médicaments génériques sont généralement vendus à un prix moindre que les médicaments d'origine puisqu'ils ne requièrent pas d'investissements en recherche et développement. Ces versions sont en fait des copies des médicaments originaux dont les brevets sont échus.

Les compagnies pharmaceutiques qui développent des médicaments originaux se voient octroyer des périodes brevetées de plusieurs années, les autorisant à être les seuls à distribuer le médicament et ce, au prix qu'ils déterminent. À la terminaison du brevet, le médicament peut être copié et vendu à coût moindre.

À noter que lorsque le médicament original est unique sur le marché, la RAMQ détermine le calcul du remboursement sur le prix affiché. Cependant, lorsqu'il existe une version générique et que le participant décide tout de même de consommer la version originale, le remboursement est limité au prix du médicament générique équivalent le moins cher et les coûts supplémentaires devront être assumés par ce dernier.

Certains assureurs privés ont également adopté cette procédure en rendant obligatoire la substitution générique pour tous leurs groupes. Cependant, si pour des raisons médicales un participant ne peut consommer le médicament générique, il peut se procurer un formulaire d'exception chez l'assureur et le faire compléter par son médecin traitant. Ce formulaire doit indiquer la raison médicale pour laquelle le patient est dans l'impossibilité de consommer la version générique. Sur acceptation, l'assureur traitera le cas en exception et remboursera l'assuré en fonction du prix du médicament original.

Cette mesure proactive aura certainement un effet positif à long terme sur l'expérience des groupes.

Vous aimeriez plus d'information sur cette particularité contractuelle ?

Nos spécialistes pourront vous répondre sans problème !

PLACE DE LA CITÉ – TOUR BELLE COUR

2590, boulevard Laurier, 3^e étage, bureau 300,
Québec (Québec) G1V 4M6

Téléphone : 418 658-2689 • Sans frais : 1 888 301-0515
Télécopieur : 418 658-0753 • WWW.ROBINVEILLEUX.COM